

Lancement officiel du premier appel à propositions de projets de la facilité « Investissements pour l'emploi » en Côte d'Ivoire

Communiqué de presse

Abidjan, le 30 novembre 2020

La facilité « Investissements pour l'emploi » (IFE) en tant que mécanisme d'investissement pour l'emploi, octroie des subventions compétitives pour cofinancer des projets publics ou privés dans ses sept pays partenaires en Afrique, dont la Côte d'Ivoire.

IFE fait partie de l'Initiative spéciale Formation et emploi du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), lancée sous la marque Invest for Jobs avec pour objectif de créer des emplois et places de formation de qualité ainsi que d'améliorer les conditions de travail dans des pays partenaires en Afrique.

L'IFE a pour ambition de stimuler le marché du travail ivoirien, de permettre aux activités génératrices d'emplois de démarrer, tout en améliorant les conditions de travail et en encourageant la formation.

Le premier appel à propositions de projets en Côte d'Ivoire, lancé ce **30 novembre 2020** concerne quatre types de projets :

1. Infrastructure publique pour la création d'emplois
2. Service commun pour la création d'emplois
3. Projets à but lucratif avec impact plus large sur la création d'emplois
4. Projets à but lucratif pour la création d'emplois.



Les subventions proposées vont de **1 à 10 millions d'euros par bénéficiaire**. Il s'agit d'un cofinancement de projet, avec des apports propres de la part des candidats. La partie cofinancée est corrélative au projet choisi.

Les soumissionnaires potentiels auront jusqu'au 22 janvier 2021, date butoir pour déposer en ligne leurs notes conceptuelles. L'IFE souhaiterait que les entreprises et autres structures intéressées, qu'elles soient publiques ou privées, se mettent en consortium afin de soumettre des notes conceptuelles de qualité.

Une adresse mail a été spécialement dédiée aux questions des soumissionnaires potentiels : cfp-ife.civ@invest-for-jobs.com.

Ils pourront ainsi poser des questions d'éclaircissement et de compréhension jusqu'au 15 janvier 2021 à 17h00, considérée comme délai de rigueur pour faire parvenir lesdites questions.

L'IFE se donne pour obligation de donner des réponses pouvant aider à soumettre de bons projets, au plus tard le 15 janvier 2021 afin de permettre aux potentiels soumissionnaires de préparer leurs dossiers.

En raison de la crise sanitaire (COVID-19), les réunions d'information seront organisées en ligne, en vue d'expliquer les objectifs de ce fonds, ses conditions ainsi que les étapes et modalités de participation.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la procédure de candidature et si vous êtes éligible, veuillez consulter notre site web sur l'appel à proposition de projets en Côte d'Ivoire : <https://invest-for-jobs.com/fr/ife-appel-a-propositions-cote-divoire>

N'hésitez pas à nous contacter !
Pour les questions concernant l'Initiative spéciale :
info@invest-for-jobs.com

Pour les questions concernant la facilité
« Investissements pour l'emploi »
cfp-ife.tunisie@invest-for-jobs.com ou
cfp-ife.civ@invest-for-jobs.com